

Ministre de l'environnement
M. Thomas Mulcair
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

octobre 2004

2004 -10- 08

Objet : demande d'audience publique sur le Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2.

Monsieur Mulcair,

Dans le cadre de la période d'information et de consultation publique organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), je vous demande de confier le mandat au BAPE d'organiser une audience publique sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de Gentilly-2*.

Habitant Champlain, je crois qu'une audience publique est nécessaire dans ce dossier afin d'obtenir de l'information objective et indépendante. Par sa proximité, notre municipalité se trouve la plus exposée aux rejets quotidiens de la centrale nucléaire.

Voici des raisons plus particulières pour lesquelles je crois qu'une audience publique est incontournable dans ce dossier :

Je trouve absolument abhorrant que l'on
soit obligé de demander des audiences pu-
bliques lorsque l'on voit le danger potentiel
des fait d'une catastrophe imminente au
futur. Il faut que l'information venant
des gens de l'extérieur surtout pas d'Hydro
Québec car le Président actuel a perdu
toute crédibilité. Il ne faut pas que ce
soit un dossier positif.

P.S. Je Bage a de moins en moins de crédibilité.
Comme vous avez déjà mentionné publiquement être contre ce projet, je vous remercie
à l'avance, monsieur le ministre, d'accepter ma demande et de faire en sorte qu'il y ait
une audience publique.

Je vous prie de recevoir, monsieur Mulcair, mes salutations les meilleures.

Signature

Yves Levesque.

VLS/D

Je voudrais vous signaler que dans ma région, nous vivons de nombreux problèmes environnementaux et malgré la faible population de notre municipalité, nous devons défendre les causes suivantes.

-> Centrale Nucléaire Gentilly

-> Site d'enfouissement de Champlain où un puits n'est pas en service coûte que coûte pour y enfouir des déchets de partout

-> Site de Compostage où deux sont permanents

-> Centrale de gaz thermique de Bécancour,

Vous savez que ça fait beaucoup pour une petite municipalité qui doit se défendre avec des moyens \$\$ limités.

Où existe-t-il le Ministère de l'Environnement ??? Doit-on faire appel à M. Stéphane Dion ministre de l'Environnement fédéral.

Merci de m'avoir lu
et SVP Agissez.